



Inter SCoT Mellois Ruffécois Sud Vienne

Réunion n°1

Le 20 novembre 2017 à Sauzé-Vaussais

Personnes invitées :

Bertrand Devineau	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Président
Philippe Caclin	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Vice-Président en charge du développement économique
Magali Migaud	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Vice-Présidente en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
Michel Eprinard	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Vice-Président en charge des relations entre les communes Maire de Sauzé-Vaussais
Aurore Cheminade	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Cheffe de projet SCoT
Claudine Drabik	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Chargée du développement économique
Caroline Guignonnet	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Directrice du Pôle aménagement et attractivité du territoire
Vincent Beguier	Communauté de Communes du Mellois en Poitou Vice-Président en charge du développement économique Maire de Couhé
André Sénécheau	Syndicat Mixte du SCoT du Sud Vienne Président
Pascal Lecamp	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou Conseiller communautaire Président de la commission économique du SCoT
Michel Pain	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou Vice-président en charge de l'urbanisme
Isabelle Ortega	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou Directrice générale des Services
Aude Montfrond	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou Chargée du développement économique
Michel Bourdier	Syndicat Mixte du SCoT du Sud Vienne Directeur
Isabelle Auricoste	PETR du Pays Ruffécois Présidente
Dimitri Letourneau	PETR du Pays Ruffécois Chef de projet SCoT
Bernard Charbonneau	Communauté de Communes Val de Charente Président Maire de Ruffec
Didier Villat	Communauté de Communes Val de Charente Vice-président en charge de l'économie

Monique Ploquin	Communauté de Communes Cœur de Charente Vice-présidente en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
Jean-Pierre de Fallois	Communauté de Communes Cœur de Charente Président
Jean-Louis Staziack	Communauté de Communes Cœur de Charente Vice-président en charge de l'économie, tourisme et agriculture
Laurent Danède	Communauté de Communes Cœur de Charente Vice-président en charge du développement durable

Animateur :

- Gilles Herbach, du bureau d'études Planed

Objectifs de la présente réunion :

- Rencontre et connaissance des élus des trois SCoT
- Prise de conscience par les élus des enjeux communs aux trois SCoT (ruralité, accessibilité-desserte, profil socio-démographique, activités économiques, polarisation et dépendance à une agglomération notamment)
- Prise de conscience de l'unité du territoire concerné Ruffec-Sauzé-Couhé-Civray, de son potentiel mais aussi de ses faiblesses au niveau du développement économique

Finalité de ces rencontres inter SCoT :

- Adopter une politique cohérente en matière d'aménagement économique et commerces
- Assurer une cohérence entre les trois SCoT en matière de rédaction des dispositions
- Proposer à la région et au SRADDET un projet de développement de ce territoire élaboré par le territoire lui-même et qui n'est pas imposé par les agglomérations périphériques ou en réaction à l'accroissement de celles-ci
- Identifier les convergences et anticiper des projets qui pourraient faire l'objet de contractualisations ultérieures (régionales notamment)

Ordre du jour de la rencontre :

- Présentation de la zone inter SCoT Ruffec-Sauzé-Couhé-Civray
- Echanges concernant le développement des zones d'activités économiques le long de la RN10 et corrélation avec le SRADDET
- Partenariats inter SCoT à envisager

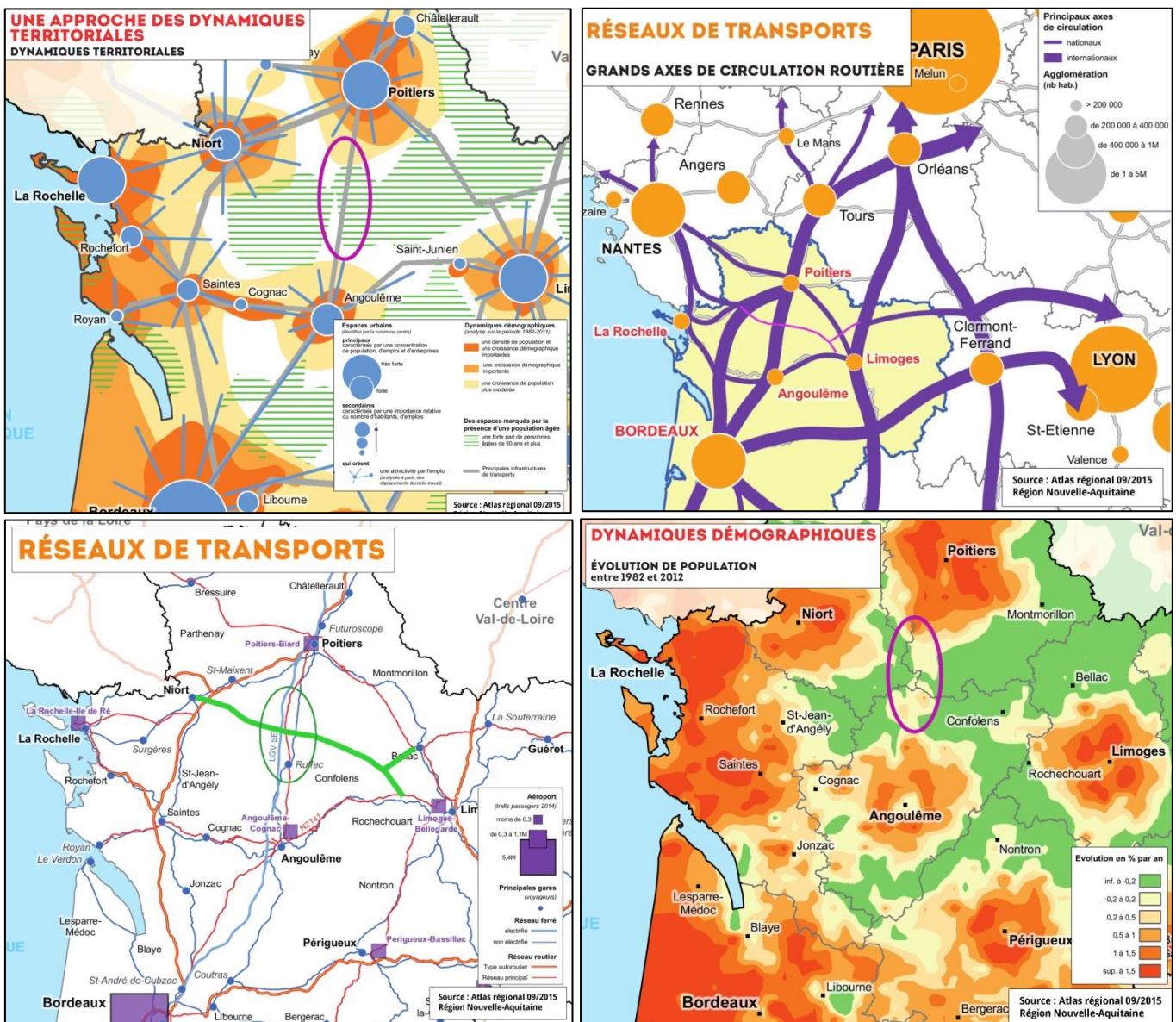
Introduction :

M. Le Maire de Sauzé-Vaussais, Michel Eprinchard, ouvre la séance en remerciant les nombreux participants à cette première rencontre InterSCoT entre le Mellois, le Sud-Vienne et le Ruffécois à Sauzé-Vaussais et en affichant tout l'intérêt porté à cette question économique et à l'axe N10 entre Poitiers et Angoulême. Les présidents de SCoT ; Isabelle Auricoste, André Sénècheau et Bertrand Devineau rappellent également tout l'intérêt de mener une politique économique commune à cette échelle, dans le même temps que l'élaboration des SCoT et du SRADDET.

Bernard Charbonneau précise qu'une rencontre a déjà eu lieu sur le développement économique pour amorcer la réflexion.

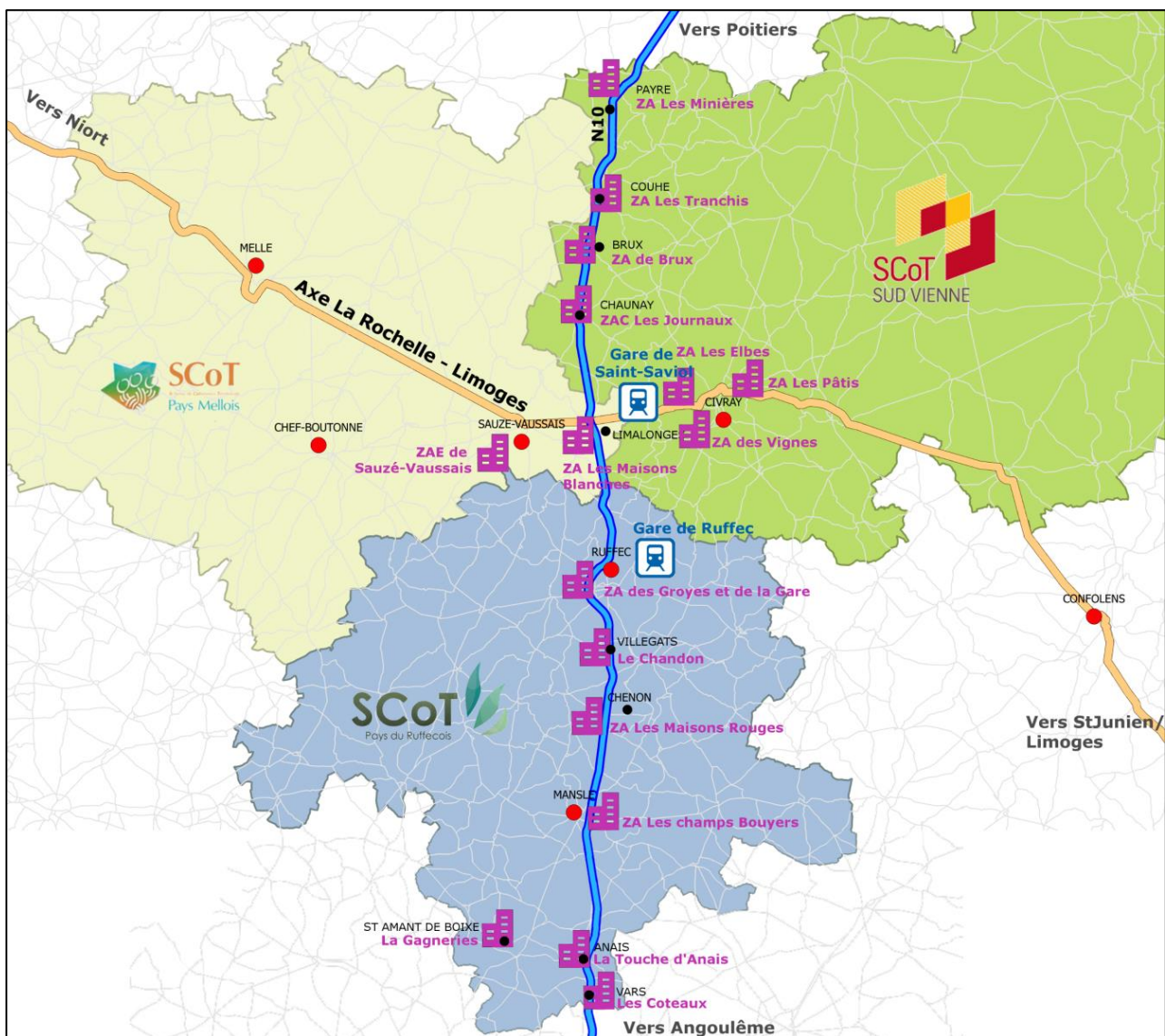
Présentation de la zone InterSCoT Ruffécois-Mellois-Sud-Vienne et zoom sur la zone N10 entre Poitiers et Angoulême :

La présentation Power Point complète est disponible en annexe.



Une présentation de la zone InterSCoT est faite par le bureau d'études. Il est mis en évidence que les 3 territoires ont des enjeux communs. La zone InterSCoT se situe à l'intérieur d'une « maille », à proximité mais hors des champs directs d'influence des agglomérations de Niort, Poitiers et Angoulême. Ces territoires ont donc un fonctionnement plus autonome et peuvent ainsi être appréhendés comme une seule unité traversée par l'axe Nord-Sud de la N10 entre Poitiers et Angoulême et par l'axe Est-Ouest de la N948 reliant Lyon à la côte atlantique. Ces deux axes offrent un potentiel de développement à cette zone InterSCoT.

Les trois territoires ont un profil sociodémographique identique avec une évolution qui peine à se maintenir (environ 2% sur 20 ans pour le Sud-Vienne), ce qui laisse peu de marge de manœuvre aux territoires.



L'axe Nord-Sud N10 est la porte autoroutière du territoire sur le volet économique. On s'aperçoit que les ZAE se concentrent sur cet axe et sur l'axe Niort, Confolens, Limousin. Sur l'axe N10 entre Poitiers et Angoulême, c'est plus de 200ha de zones occupées par des entreprises, environ 80ha de surface cessible et environ 200 ha en réserve foncière.

Pour définir les besoins futurs en matière de développement économique, une première approche est de faire l'hypothèse qu'un territoire comme le nôtre a un besoin de 2% environ par an. Ce qui nous amène à 80ha net soit 120ha brut et 140ha au final (pour garder une marge de manœuvre). L'objectif va être de mettre en place des partenariats pour montrer que cette question va être gérée qualitativement, en concertation entre les territoires.

La carte présentée ci-dessus est la résultante des politiques communales et d'un développement « au coup par coup », selon les opportunités ; chaque commune avait sa stratégie communale, puis chaque communauté de communes avait sa propre stratégie intercommunale. Comme ces trois territoires partagent l'axe N10, aujourd'hui, la réflexion doit être globale et partagée pour mettre en place un développement économique qualitatif le long de cet axe. L'objectif est de ne plus mettre en concurrence les zones d'activités.

André Sénécheau affiche la volonté de développer un tel projet de développement économique, qui sera d'autant plus structurant et qualitatif s'il est porté par les 3 SCoT et les 4 EPCI. Avec une stratégie collective, il sera plus simple de discuter avec des développeurs, des investisseurs et des chefs d'entreprises, qui verront une réelle motivation politique et ambition pour ce territoire. Les présidents des communautés de communes et PETR partagent cette vision.

Tableau des surfaces disponibles

SCoT	Nom des ZAE	Vocation des activités implantées (dominante)	Nombre d'entreprises implantées	Surfaces occupées par des entreprises ou friches	Surfaces viabilisées cessibles	Surfaces en réserve foncière (encore exploitées par l'agriculture mais fléchées pour les ZAE)
Sud Vienne	Payré Les Minière	Industrie Logistique	< 10	7,74 ha	1,5 ha	18 ha
	Brux	/	0	0 ha	10 ha	0 ha
	Chaunay	Mixte TPE-PME	< 10	2,76 ha	0 ha	13 ha
	Couhé ZA Les Tranchis	Mixte TPE-PME	Entre 10 et 20	14,2 ha	2,38 ha	31 ha
	Savigné ZA Les Patis	Mixte TPE-PME	Entre 30 et 40	15 ha	1 ha	26 ha
	Saint-Pierre d'E.	Mixte TPE-PME	Entre 20 et 30	32 ha	11 ha	10 ha
	Saint-Saviol	Agronomie Logistique fret	< 10	31 ha	0 ha	0 ha
Mellois en Poitou	Limalonges ZA Les Maisons Blanches	Logistique	< 10	11,4 ha	24 ha	28 ha
	Sauzé-Vaussais ZA de la Plaine de Limage	Mixte	Entre 20 et 30	35 ha	1,6 ha	0 ha
Ruffécois	Ruffec ZI de la Gare ZA des Goyes	Industrie Mixte	Entre 20 et 30	27 ha	0 ha	14 ha
	Chenon ZA Les Maisons Rouges	Industrie	< 10	17 ha	13 ha	20 ha
	Villegats Le Chandon	Mixte	< 10	9 ha	1 ha	9 ha
	Mansle Les Champs Bouyers	Mixte	< 10	5 ha	1 ha	4 ha
	Anais La Touche d'Anais	Tertiaire	< 10	37,5 ha	0 ha	32 ha
	Vars Les Coteaux	Mixte	< 10	40 ha	0 ha	8 ha
Total				284,6 ha	66,5 ha	244 ha
					310,5 ha	

Echanges concernant le développement des zones d'activités économiques le long de la RN10 et corrélation avec le SRADET :

Isabelle Auricoste précise que pour éviter la concurrence et réussir une telle politique, il est essentiel de réfléchir transversalement, en termes d'emplois, de bassins d'emplois et de bassins de vie. Ruffec et le Ruffécois accueillent de nombreux employés qui viennent des départements voisins et inversement. Il faut également mettre cette politique en cohérence avec les services de proximité présents sur les territoires. Il faut également penser aux friches industrielles, qui peuvent laisser des locaux vacants avec des superficies importantes.

Isabelle Ortega propose de créer un produit d'appel national et international « National 10 » ainsi qu'un schéma directeur économique des ZAE de la RN10. Ce schéma directeur préciserait une hiérarchie et stratégie de développement des ZAE que les quatre communautés de communes pourraient décliner et mettre en œuvre.

Vincent Beguier propose qu'une hiérarchisation des zones d'activités soit faite afin de prioriser celles qui ont une résonance sur les trois territoires. Une telle politique doit impérativement être portée par tous les territoires. Les territoires proches d'une agglomération reposent leur stratégie de développement économique sur le fait que ces agglomérations se portent bien. Il est essentiel aujourd'hui de proposer notre propre développement. Les zones proches de Niort, de la Crèche et d'Angoulême se développent naturellement mais on a un gros déséquilibre avec le centre « enclavé » des trois territoires de SCoT. Aujourd'hui, on ne peut pas compter que sur un développement endogène.

Philippe Caclin précise qu'aujourd'hui la zone des Maisons Blanches à Limalonges travaille sur projet d'accueil de la base logistique mixte d'Intermarché avec un potentiel de 450 emplois. Cette zone se situe à la frontière des 3 territoires de SCoT et les répercussions seront interdépartementales sur les commerces, sur l'habitat, sur les services... Le développement de cette zone, avec l'arrivée de cette nouvelles base est donc essentiel pour le territoire. Bernard Charbonneau, Maire de Ruffec rappelle le problème des ZAE sur Ruffec qui ne possèdent un potentiel d'extension que de 14 ha et qu'elles seront vite limitées. Le développement des zones des Maisons Blanches et des Maisons Rouges à Chenon est donc essentiel pour pérenniser les équipements et services sur Ruffec.

Monique Ploquin manifeste son inquiétude quant aux conséquences d'un gel éventuel de certaines ZAE. Gilles Herbach précise qu'il n'est pas question de fermer des zones d'activités. Les ZAE pourraient être classées par rang stratégique de rayonnement et celles qui seront classées au second ou troisième rang verraient leur potentiel foncier limité car adapté aux PME. Ces zones d'emplois de proximité sont toujours essentielles pour le territoire. Les zones d'activités les mieux situées et les mieux adaptées à l'implantation des grosses entreprises se verraient dotées de réserves foncières plus importantes.

Partenariats inter SCoT à envisager :

L'objectif partagé de cette assemblée est de montrer que les élus sont capables de se mobiliser pour développer un projet politique commun sur cet espace particulier le long de la N10 entre Poitiers et Angoulême. Il est demandé aux techniciens des SCoT de proposer avant fin décembre 2017 une analyse des ZAE ainsi que des pistes de réflexion pour mettre en œuvre une politique commune. L'analyse de basera sur les échanges de cette réunion, un approfondissement des connaissances de ces zones d'activité ainsi qu'une étude de terrain. M.Le Maire de Sauzé-Vaussais remercie les nombreux participants à cet échange et lève la séance.